

CTA 9 NOVEMBRE 2020

Composition : 4 FSU- 2 UNSA -2 FO – 1 SGEN -1 SNALC

Pour la direction académique : Mme Viot (SG) ,Mme Bellet (SGAdjointe), M. Haye (SG DRH), M. Muller (recteur), DASEN Somme , Aisne et Oise

Réponses Recteur aux déclarations préalables

Hommage Samuel PATY : salue l'engagement de tous les personnels pour l'organisation de cet hommage. L'organisation prévue a été chamboulée par les exigences sécuritaires suite à l'attentat de Nice.

De mémoire Vingtaine d'incidents mais encore trop tot pour être précis.

Protocole sanitaire : le 1er confinement a eu des dégats sur les apprentissages.

Limitation brassage : travailler avec les CE des 3 départements. C'est le chef d'établissement avec les équipes qui peuvent identifier la meilleure solution : respect des temps d'enseignements, limiter le décrochage (exemple en LP Chauny présentiel, hybride pour le LGT)

Les PFMP : les élèves ne doivent pas être pénalisés : si stage pas possible, on ne va pas les pénaliser. En ce moment même , cette question est discutée.

Situation du Lycée Malraux de Montataire et Grenet de Compiègne : Donnera la parole à Mme Compagnon. Ce sont des situations inacceptables.

Confirmation Mme VIOT sur les critères de vulnérabilité : retour au décret du 5 mai 2020. La circulaire rectorale a été diffusée ce jour aux établissements.

Réaffirmation de la protection fonctionnelle des fonctionnaires .

Sur le recours aux listes complémentaires des concours : cela dépend du National.

Hybridation des enseignements : pas de double travail demandé à sa connaissance.

Cependant, question du suivi du travail à distance .

Si localement , problématiques spécifiques collège, voir au cas par cas avec les DASEN.

DSDEN Aisne : en cas d'absence d'un enseignant, il faut regarder au cas par cas afin d'éviter que tous les élèves viennent obligatoirement en classe afin d'éviter les brassages.

DSDEN Oise : bcp d'accompagnement des équipes permet d'assurer la réussite des élèves. Ces événements malheureux sont dus à des éléments extérieurs.

M. le Recteur sur Montataire : réponse coordonnée entre l'EN et la collectivité.

L'idée n'est pas de ne pas faire de vagues.

1 AJUSTEMENT STRUCTURE ET DGH DANS LES LYCEES ET LES LYCEES PRO

Observation FO : Ouverture BTS en LP ne doivent pas empêcher les PLP d'intervenir dans ces sections.

M. Le recteur y veillera.

2 RESULTATS DES EXAMENS 2020

DNB : taux aca 90,7 % sur l'ensemble des séries.

Sur le DNB série général : taux aca : 91,3 : Aisne : 89,6 Oise : 91,3 Somme : 93,1

Supérieure à la moyenne nationale

BAC : 93,8% de réussite.

Taux de réussite BTS : augmente de 13,4 points

Taux de réussite CAP : + 6,8 points

3 BILAN DE LA RENTREE :

Effectifs :

Dans le 1er degré public : - 3123 élèves .

A remarquer une augmentation d'élèves dans le hors contrat, surtout dans l'Oise.

Dans le second degré : la baisse est moins importante que prévue dans le 1er cycle

la baisse est plus importante que prévue dans le second cycle.

Effectifs du privé sous contrat : diminue plus, particulièrement en 6ème dans la Somme

Bilan de l'orientation, affectation et insertion des élèves :

Augmentation vœu 2nde GT

diminution demande en 2nde pro

Globalement procédure Parcoursup s'est très bien déroulée.

Bilan des mouvements personnels :

M. le DRH salue le travail des personnels RH dans les circonstances qu'on connaît. M. le DRH affirme que le listing des personnels avec le lieu d'affectation et grade sera transmis aux OS à la fin du mois via un lien sécurisé.

De nouveaux GT académiques se réuniront pour revoir les lignes de gestion mobilité dès cette année (et pas dans 3 ans comme cela était prévu).

UNSA éducation : Groupe de travail LDG promotion, carrières demandés : plus de souplesse pour les personnels administratifs que pour les enseignants au niveau académique.

– Bilan mobilité des personnels administratifs :

Postes :

13 possibilités d'accueil d'ADJAENES, 9 entrées

14 postes fléchés AAE et 1 poste profilé

40 postes fléchés SAENES

71 postes fléchés ADJAENES

Candidats :

Mutation intra aca :

A : 62,5 % de satisfaction (15 mutés sur 24 inscrits)
B : 49,1 % de satisfaction (27 mutés sur 55 inscrits)
C : 59,2 % de satisfaction (42 mutés sur 71 inscrits)

Motifs des demandes (1ER Voeu)

A : 1 RC , 2 TH, 20 CP

B : 2 politique de la ville, 6 TH, 2 mesures de carte scolaire, 45 CP

C : 3 RC, 6 TH, 1 mesure de carte et 1 mesure de carte + TH, 61 CP

Résultats :

1 priorité légale en B et en C n'ont pas obtenu de satisfaction.

Recours : 1 seul recours en C après les résultats, sur 24 +55+71 qui n'a pas obtenu une suite favorable.

9 entrées d'AAE dans l'académie.

4 COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL 2020

le CIA :

Présentation par la SG : 1 GT vendredi 6 novembre.Montant supérieur à l'année dernière pour toutes les catégories

L'UNSA regrette que cela soit fait dans la précipitation : 1 seul GT le vendredi 6 novembre pour être présenté le lundi 9 novembre, mais souligne que la direction académique a répondu favorablement à sa demande d'augmenter le CIA des personnels de catégorie C initialement prévu à 300 euros.

L'UNSA demande si cela s'appliquera à l'ensemble des personnels EPLE et services.

Réponse de la SG : oui, les personnels des services auront en plus une prime de convergence indemnitaire pour uniformiser les primes entre personnels des services dans la région académique L'objectif est qu'en 2021 cette prime de convergence soit aussi versee aux personnels en EPLE (rattrapage plus important pour les C et B notamment).

L'UNSA rappelle qu'elle est contre le CIA car c'est un versement facultatif, au bon vouloir chaque année, et qu'en principe un CIA est en fonction de l'entretien professionnel des agents. Elle demande à nouveau que cette somme d'argent soit pérennisée et utilisée pour réévaluer les montants de l'IFSE des personnels selon la cartographie ministérielle.

Mme la SG confirme que cela est son intention.

Sur le fait que les montants soient différents selon les catégories , Mme la SG explique que dans les textes les fouchettes de détermination du CIA sont différents selon les catégories.

Vote : 10 abstention (UNSA, FO, FSU, SGEN, SNALC)

l'IFSE : des AS

Vote : Pour : 3 (UNSA +SGEN) Contre : Abstention :

Concernant les infirmières, l'UNSA regrette que l'augmentation prévue de +19 % pour les conseillers techniques (CT) en GT soit revue à la baisse en CTA +9%.

Réponse du DRH : il a écouté les OS qui avaient fait remarquer la grande différence d'augmentation

entre les infirmières (+3%) et les CT (+19%).

Réponse de l'UNSA : aurait préféré que les infirmières aient une augmentation supérieure à 3% et pas un nivellement par le bas pour les CT.

Vote : Abstention : 10

5 CHARTE RELATIVE AU TELETRAVAIL

M. Haye, le DRH présente les grands principes de la charte avec un nombre maximum de jours en télétravail fixé à 2. Il explique que cette dernière ne s'applique que pour les personnels en services car en EPLE, il y a plus de complications (accueil du public, logiciel de comptabilité non accessible à distance, problème de matériel mis à disposition...)

L'UNSA rappelle que cela fait 2 ans qu'elle demande la réalisation de cette charte et qu'enfin cela aboutit. Et demande si un agent exerçant en EPLE demande à télétravailler, quelle sera la réponse du Rectorat.

Le DRH répond qu'il rejettera la demande.

Réponse de l'UNSA : Sur quel fondement juridique se basera ce refus? Car le télétravail est un droit dès lors que l'agent a des missions « télétravaillables »

Réponse du DRH : il n'y a pas que le droit, il y a aussi le problème du matériel.

L'UNSA estime que même si la quotité de missions télétravaillables est plus importante en service qu'en EPLE, c'est un droit qui ne peut être refusé aux personnels en EPLE. D'ailleurs, A&I/UNSA avait fait parvenir dans un courrier l'ensemble des tâches télétravaillables en EPLE. Quant aux problématiques de matériel, elles ne se sont pas posées quand il y a eu le confinement en mars.

L'UNSA fait remarquer que des personnels administratifs vulnérables en EPLE se voient refuser le télétravail. M. le Recteur répond que ce n'est pas normal dans le cadre sanitaire.

M. le Recteur s'engage à ce qu'une concertation avec les chefs d'établissement et les collectivités soit engagée pour amender cette charte afin qu'elle puisse être applicable aux personnels des EPLE. Objectif : janvier 2021

L'UNSA demande à ce que soit rajouté dans la charte le fait qu'un agent puisse faire un recours contre un refus opposé par sa hiérarchie pour effectuer du télétravail en saisissant la CAPA comme le prévoit l'art 10 du décret du 11 février 2016.

M. le DRH répond favorablement à la demande et rajoutera cette possibilité dans l'art 3-2.

Vote : Abstention : 7 (UNSA-FSU-SGEN) Contre : 3 (FO-SNALC)

6 QUESTIONS DIVERSES

Bilan sur le versement de la prime COVID 19 demandée par l'UNSA : la réponse sera envoyée ultérieurement

Fin de la réunion : 20h

